



OBJECTIF
RENO COPRO



Renobatex

Bien préparer la visite de l'auditeur

A l'attention des copropriétaires et des syndics





BIEN PRÉPARER LA VISITE DE L'AUDITEUR

INTRODUCTION

Pour pouvoir commencer sa mission, l'auditeur devra avoir reçu, de la part de la copropriété, certains documents spécifiques. Plus particulièrement, la copropriété s'engage à fournir à l'auditeur les documents en sa possession parmi ceux listés ci-dessous.

- Afin de garantir la plus grande pertinence possible de l'audit 360°, il est vivement recommandé aux copropriétés de s'assurer de l'existence et de la disponibilité des **documents réglementaires et obligatoires** tels que les attestations de conformités des installations électriques, attestation de conformité et d'entretien des installations de sécurité incendie, attestation d'entretien et d'analyse de risques des ascenseurs, etc.
- D'autres **documents pertinents** peuvent également faciliter le travail de l'auditeur et garantir un rapport et des recommandations plus appropriées et mieux dimensionnées, tels que les plans, les certificats PEB existants, les factures de consommations, etc.

Si certains documents obligatoires sont manquants, il sera du ressort de l'auditeur de l'intégrer dans son analyse et ses recommandations (cf. tâches suivantes de la mission).

LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE PAR LA COPROPRIÉTÉ À L'AUDITEUR :

☐ Plans d'architecture de l'immeuble (vues en plan, coupes, élévations)
☐ Plans des niveaux types
☐ Plans des appartements types
☐ Rapport partiel
☐ Certificats PEB individuels
☐ Attestation de conformité de l'installation gaz
☐ Attestation de conformité de l'installation électrique
☐ Attestation de conformité de la citerne mazout



☐ Attestation de conformité et d'entretien incendie : rapport pompiers (portes coupe-feu, extincteurs + hydrants, éclairage de secours, exutoire fumée, etc.) ☐ Inventaire amiante
☐ Attestation de contrôle périodique des chaudières et diagnostic approfondi des installations de chauffage central ☐ Attestation d'entretien et analyse de risque des ascenseurs ☐ Relevés et caractéristiques des installations techniques ☐ Coordonnées des maintenanciers et fournisseurs des installations techniques
☐ Factures de consommations sur 3 ans (gaz, mazout, électricité, eau, etc.)
☐ Permis d'environnement s'il a été requis à un moment donné
☐ Audit existant (logement, technique, énergétique, etc.) ☐ Inventaires de travaux récemment réalisés + factures
☐ Fiche technique de l'installation photovoltaïque installée + factures
☐ Informations concernant la puissance disponible auprès du gestionnaire réseau (en vue de l'installation éventuelle de bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.)
☐ Autres documents permettant de qualifier des problématiques spécifiques (exemple : étude de stabilité, rapport de mesures, etc.).

➤ Pour toute information complémentaire, consultez renocopro.be ou envoyez un mail à : contact@renocopro.be.